



auros
LA CONVIVIALITÉ EN SUD-GIRONDE

BULLETIN MUNICIPAL

Juin 2024

Edito

Généralement les mois de mai et juin sont relativement chargés. C'est une période où j'ai le plaisir de participer aux assemblées générales des assos, de me joindre à des inaugurations, de me rendre sur des manifestations organisées pour animer Auros et les alentours. J'avoue qu'en 2024, ces deux mois auront été les plus intenses depuis 10 ans que je suis maire !

La **Zone de Revitalisation Rurale** est un système fiscal avantageux (ex. exonération d'impôt sur les bénéfices réalisés pendant 8 ans) pour les entreprises de moins de 11 salariés qui viennent s'implanter ou qui sont reprises sur un territoire zoné. Les 10 communes aurossaises au sein de la CdC du Réolais en Sud-Gironde ont pu en bénéficier depuis 1995.

Les 31 autres communes issues des anciennes CdC du Réolais, du Monségurais et des Coteaux Macariens n'y avaient pas droit. Si notre CdC actuelle a un salaire médian inférieur à 20 870 € par foyer fiscal, sa densité est supérieure à 63,57 habitants/km². C'est trop pour que nos 10 communes y restent et que les 31 autres y entrent à partir du 1er juillet 2024.

Ainsi, depuis janvier, une mobilisation générale s'est faite avec tous les maires de la Communauté de Communes pour contester cette situation inégalitaire avec les CdC qui nous entourent et qui toutes en bénéficient.

Alertés par Francis Zaghet (président de notre CdC), nos parlementaires girondins ont multiplié les actions pour inciter l'Etat à revoir sa copie ! Avec 6 autres maires nous avons même rencontré 2 fois le cabinet du 1^{er} Ministre à Matignon.

Cette fastidieuse quête nous a permis d'arracher une

première victoire, avec un arrêté publié au journal officiel, maintenant toutes les communes de France qui devaient quitter la ZRR au 1^{er} juillet (soit 2200 communes repêchées dont les 10 de l'Aurossais).

Mais ce n'est pas suffisant car les 31 autres communes de notre territoire restent à l'écart de ces avantages fiscaux et les villes comme La Réole, Gironde sur Dropt, Lamothe-Landerron, St Pierre d'Aurillac ou Caudrot, toutes plus peuplées qu'Auros, doivent être aussi attractives qu'ailleurs ! Le combat continuera pour retrouver un territoire homogène !

Heureusement que localement nous avons aussi quelques bonnes nouvelles avec notamment en septembre les finitions des voiries de l'Ecoquartier (voiries définitives à la place des chemins en terre) et la réfection de la voirie du lotissement des Prés de Vincent sur la même période. Ces travaux ont pris du temps pour leur préparation mais de nouvelles routes toutes neuves vous y accueilleront après les grandes vacances.

Coté sports, je félicite Julien Grafouillère, habitant d'Auros qui vient de glaner un deuxième titre de champion de France (Nationale 2) avec le XV du Stade Langonnais et je souligne l'excellent parcours de l'équipe féminine de Tir à l'arc qui s'est qualifiée au championnat de France D2 par équipe après 3 épreuves qualificatives, à l'issue desquelles elles ont terminé 1^{ères} !!! En fonction de leur classement le 30 juin prochain, à Briennon près d'Auxerre, elles pourraient monter en Division 1 nationale ! Croisons les doigts !

Je vous souhaite un bel été « ensoleillé » !!!

Philippe Camon-Golya, Maire d'Auros

Acte fondamental de la gestion municipale, le budget primitif détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises et les moyens qui leur seront alloués.

Il se compose de deux grandes sections :

- > la section de **Fonctionnement**
- > la section d'**Investissement**.

Section de Fonctionnement : 1 793 842.36 €

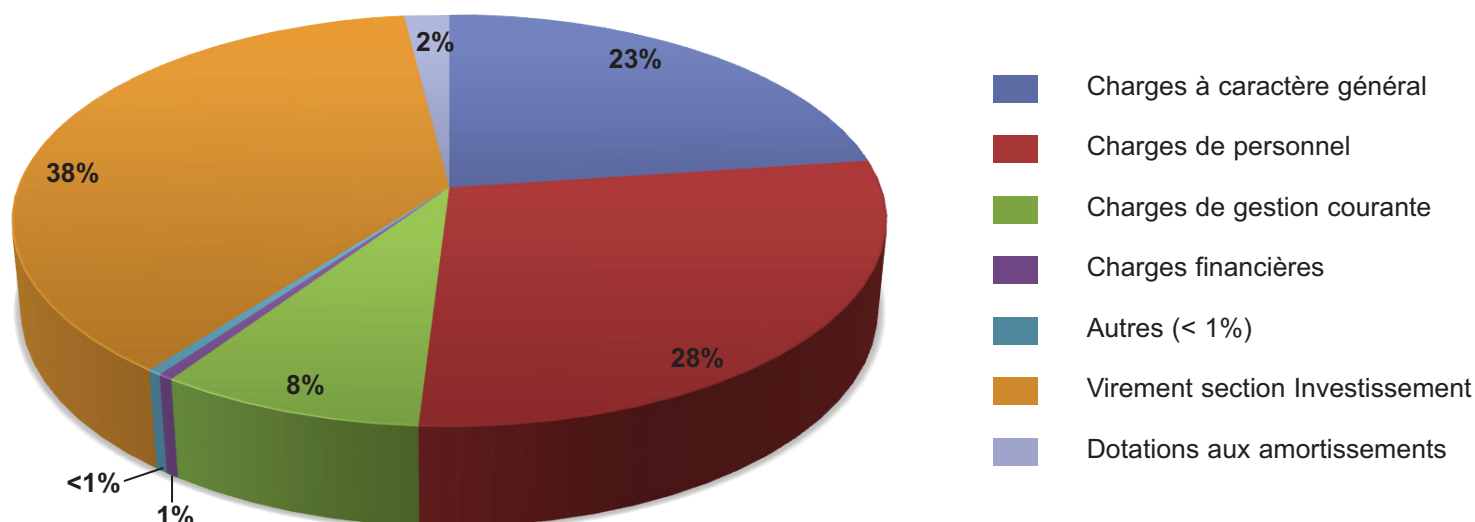
Elle retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de Fonctionnement, est utilisé

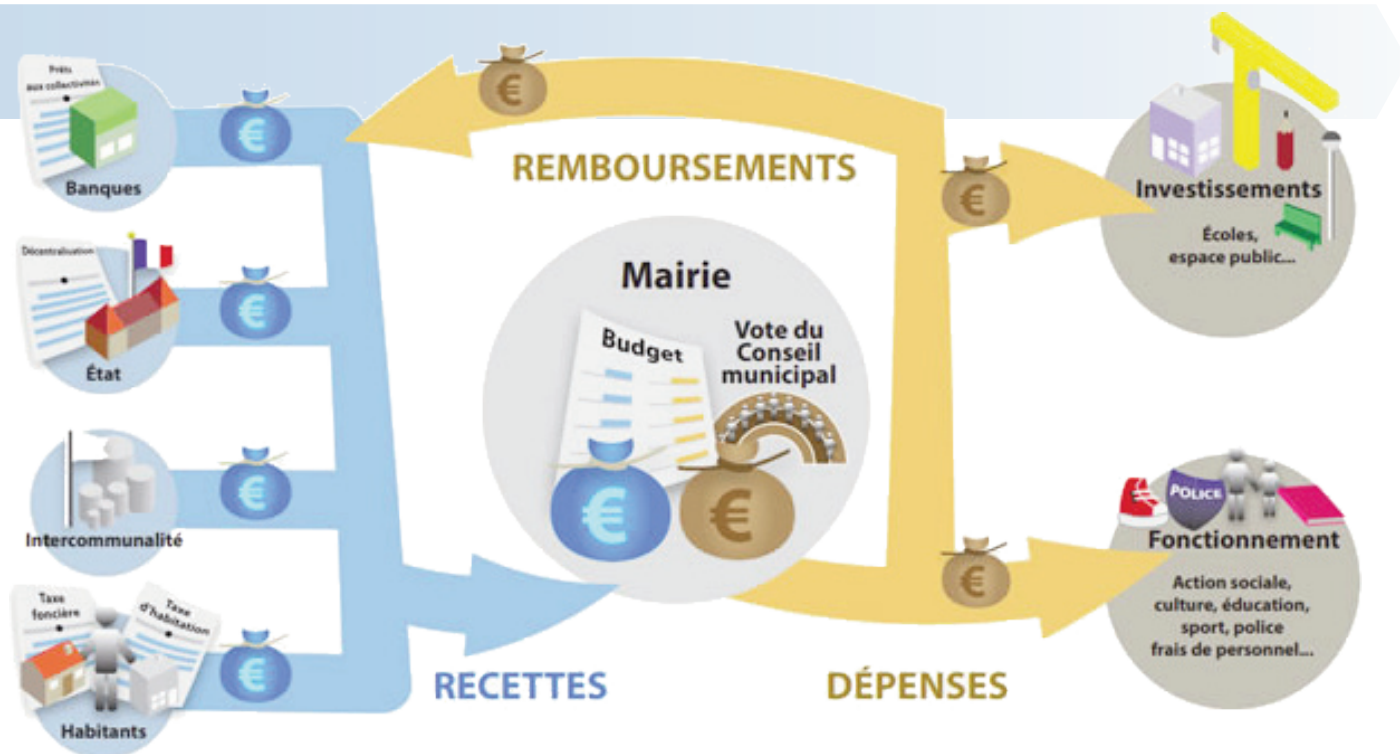
en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général (Eau, assainissement, électricité, gaz, frais Télécom, carburant, traiteur cantine scolaire...)	409 355,93 €
Charges de personnel	504 762,37 €
Charges de gestion courante (Indemnités élus, subventions associations, cotisation syndicats SMAHBB - SISS - Transport de corps, ...)	152 198,75 €
Charges financières (Intérêts des emprunts)	8 694,72 €
Dépenses exceptionnelles / Dotations aux provisions	8 108,85 €
Atténuation de produits (Recette perçue et reversée à un autre organisme)	
Virement section Investissement (Capacité d'autofinancement)	675 923,23 €
Dotations aux amortissements	34 798.51 €

TOTAL DÉPENSES 1 793 842.36 €

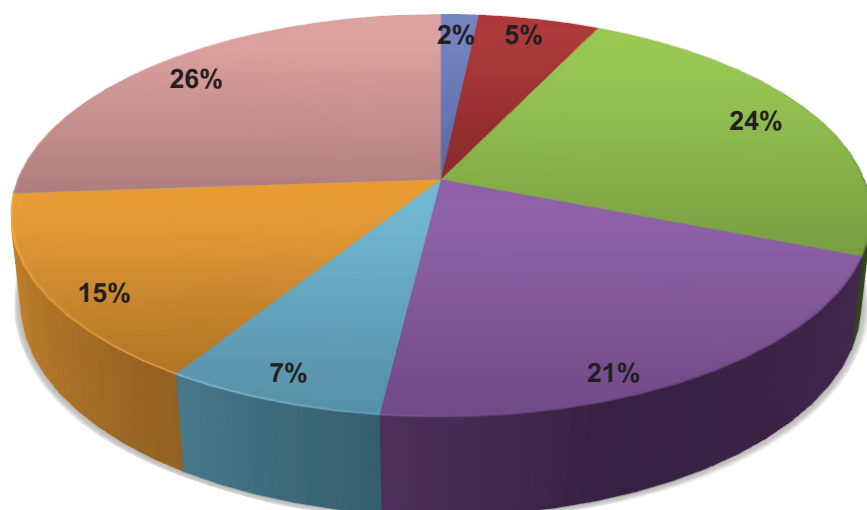




LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Atténuation de charges (Remboursement sur rémunération personnel - arrêts maladie)	30 000 €
Produits des services (Cantine, périscolaire, remboursement mise à disposition de personnel)	97 243.83 €
Impôts et taxes (Taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti, attribution de compensation de la CdC, fond de péréquation, ...)	429 036 €
Dotations et participations (Dotations de l'État, frais scolaires)	374 683 €
Autres produits de gestion courante (Loyers immeubles, commerces, photovoltaïque, Résidence Autonomie...)	125 792.78 €
Produits exceptionnels (Excédent Éco-quartier)	268 326.81 €
Autres	647.39 €
Excédent reporté 2023	468 112.55 €

TOTAL RECETTES 1 793 842.36 €



- Atténuation des charges
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Excédent reporté 2023

Section d'Investissement : 1 251 788.92 €

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement regroupe :

➤ **en dépenses** : les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité,

➤ **en recettes** : les recettes dites patrimoniales en lien avec le permis de construire et les subventions perçues avec les projets d'investissement retenus.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Voirie (Travaux de sécurisation Route de Castets et rue Champs du Bourg, réfection voirie Les Près de Vincent, réparation des trottoirs du bourg, création d'une voie d'accès du parking communal vers le terrain communal adjacent, ...)	207 206.44 €
Achat de terrain	4129.81 €
Réfections de bâtiments (Maison Laroque, locaux commerciaux, cuisine Résidence Autonomie, travaux thermiques école, Monument aux Morts)	214 185.16 €
Etudes (Restructuration de la salle des fêtes, ré-aménagement cour de l'école, ...)	58 646.11 €
Matériel et mobilier (Véhicule camion-plateau, jeux extérieurs, stores école + Résidence Autonomie, installation VMC salle archives mairie, plaques et numéros de rues, mobilier école, bancs aire de jeu,...)	123 113.67 €
Electrification rurale (Rénovation de l'éclairage public, déplacement lampadaire, ...)	167 671.51 €
Avance Ecoquartier	268 326.81 €
Complément de travaux site de Monco (parcelle Mairie)	6 400 €
Autres (Capital dette, déficit reporté, ...)	202 109.41 €
TOTAL DÉPENSES	1 251 788.92 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Prélèvement sur section de financement (Autofinancement)	675 923.23 €
Subventions	56 398.34 €
Reprise des résultats de l'exercice antérieur	264 011.14 €
FCTVA (Fond de Compensation TVA)	58 000 €
Emprunt	152 157.70 €
Opérations d'ordre (Amortissement)	34 798.51 €
Autres	10 500 €
TOTAL DÉPENSES	1 251 788.92 €

Sécurisation Route de Castets et Rue Champs du Bourg

Dans le cadre de notre engagement à améliorer la sécurité routière dans notre commune, la municipalité va engager des travaux sur la route de Castets (D15) et la rue Champs du Bourg, afin de maintenir une vitesse à 50 km/h des véhicules et de garantir un environnement plus sûr pour tous les usagers de la route, y compris les piétons et les cyclistes.

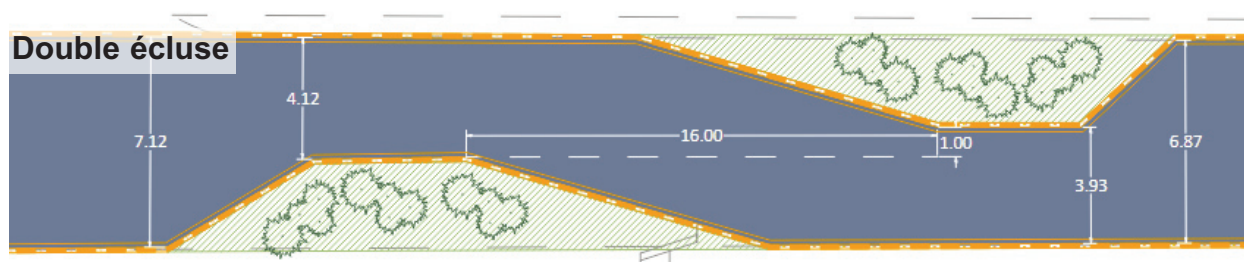
Ces travaux comprennent la réalisation des aménagements et équipements suivants :

1 - ROUTE DE CASTETS VERS LE CENTRE BOURG

> **Une écluse double** permettant d'alterner les zones de restriction de vitesse d'un côté de la route à l'autre, l'écluse est conçue pour forcer les conducteurs à ralentir en modifiant leur trajectoire.

> **Complément de végétalisation** pour casser la perspective de la ligne droite de la route de Castets

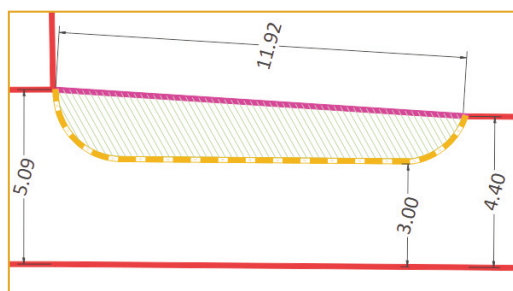
> **2 feux micro régulés** (feux verts à récompense) Ils seront installés à des endroits stratégiques (notamment au niveau de la zone École - Maison Petite Enfance) où ils auront un impact conséquent sur le comportement des conducteurs, et par voie de conséquence sur la sécurité des familles.



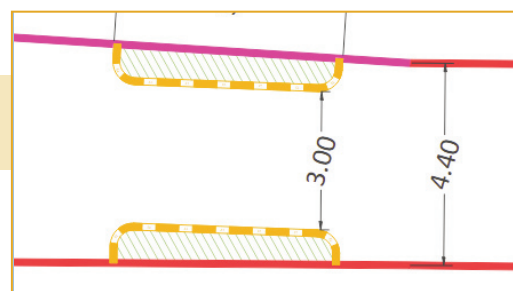
2 - ROUTE CHAMPS DU BOURG À LA LIMITE DE L'ÉCO-QUARTIER

> **Chicane**

> **Sens Interdit** du Champs du Bourg vers l'éco-quartier afin de limiter le flux de véhicules



Exemples d'aménagements avec chicane(s)



Estimatif des travaux : 98 420 €

Ces travaux sont subventionnables à hauteur de **35 260 €**

(Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 17 500 €, subvention Département 17 760 €)

Leur réalisation est soumise à l'obtention de ces subventions.

Une réunion publique, en présence des riverains, sera organisée pour présenter le projet.

Réfection voirie Impasse "Les Près de Vincent"

La voirie de l'impasse "Les Près de Vincent" est à ce jour très altérée.

Pour le confort des riverains, il a été décidé d'en refaire le revêtement en bicouche.

L'entreprise Eurovia a été sélectionnée pour réaliser les travaux.

Coût de l'opération : 18 481 €

Une fois restaurée, la municipalité pourra rétrocéder cette portion de route à la CDC du Réolais en Sud-Gironde qui en assurera, par la suite, l'entretien.



Travaux sur les bâtiments

SALLE COMMUNE DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE



La salle commune de la Résidence Autonomie accueille non seulement les résidents pour des activités (gym adaptée aux personnes âgées, ateliers "mémoire", jeux de société, séances cinéma, goûters) mais aussi certaines associations (Soleil d'automne, Le Chœur d'Auros au Diapason, l'Atelier Théâtre, Natur'Ailes), et le bureau de vote. C'est donc un lieu très fréquenté !

➤ Pour le confort des utilisateurs, le vitrage de la salle avait été muni de **stores** sur le côté Ouest, c'est au tour de la **partie Est** d'en être équipée.

Montant de l'équipement : 1 837.03 € TTC

➤ D'autre part, la cuisine de la RA est vieillissante : équipements obsolètes ou non fonctionnels, huisseries en bois très abimées, simple vitrage... Nous avons donc étudié la possibilité de la refaire dans le respect des normes de la restauration collective en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Montant des travaux : 39 075 € TTC

(Dépose de l'existant, remise aux normes électriques, travaux de plomberie, mobilier et plan de travail en inox, électroménager, huisseries, peintures)

Ces travaux sont subventionnables à hauteur de 50% par la CARSAT (Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), organisme auprès duquel nous avons déposé un dossier. Leur réalisation est conditionnée à l'obtention de cette subvention.

LOCAUX COMMERCIAUX

Afin de pouvoir être remis à la location, les locaux commerciaux vacants vont bénéficier de travaux de rafraîchissement et d'isolation thermique en fonction des besoins.

Seront rénovés :

➤ **Le local 1 rue Partarrieu** de l'immeuble Cazemajou

Nature des travaux : pose d'un nouveau revêtement de sol, peinture des murs, pose d'un faux plafond et isolation laine de verre

Montant des travaux : 8 484.75 € TTC

➤ **Le local 3 rue Partarrieu** de l'immeuble Cazemajou

Nature des travaux : pose d'un nouveau revêtement de sol, peinture des murs

Montant des travaux : 3 027 € TTC

Immeuble Cazemajou



➤ **Le local 7 rue de Tausia**

Nature des travaux : remplacement d'un chéneau sur la toiture, isolation du plafond avec de la laine de verre, remplacement du chauffage existant par une climatisation réversible, installation d'une VMC

Montant des travaux : 11 379.74 €



MAISON LAROQUE

L'appartement T4 de la "Maison Laroque" (maison située à l'angle de la Rue Tausia et de la Vieille Côte) ne peut pas être reloué en l'état. Il a donc fait l'objet d'une étude effectuée par le SIPHEM afin de réaliser le bilan thermique du bâtiment.

Cette étude a permis d'établir les axes d'amélioration possibles et de dresser plusieurs scénarios de rénovation énergétique.

Le conseil municipal a opté pour la réalisation des travaux suivants :

- Pose d'une chaudière à gaz naturel à condensation
- Pose d'un chauffe-eau solaire
- Isolation des murs périphériques par l'intérieur
- Isolation des plafonds et combles
- Huisseries bois et double vitrage

Montant des travaux avec la maîtrise d'œuvre : 63 000 € TTC

Subventions sollicitées : Fonds Vert (État) **15 725.66 €**, PALULOS (Département) **14 399.47 €**, Transition énergétique **10 483.78 €**

Archives de la Mairie

Les archives de la mairie représentent l'ensemble des documents relatifs à la gestion des affaires communales, la justification des droits des administrés, la sauvegarde de la mémoire et du patrimoine communal.

Celles-ci représentent physiquement pour la commune d'Auros 119 mètres linéaires de documents qui remplissent une salle qui leur est dédiée au sein de la mairie. Il convient aujourd'hui d'intervenir pour assurer à la fois la sauvegarde de ces fonds d'archives ainsi que leur classement.

Ainsi, devant l'ampleur de la tâche, une entreprise spécialisée (Archives Solutions) a été missionnée pour en assurer le tri et le classement selon les règles de gestion des archives communales.

Par ailleurs, l'humidité ne faisant pas bon ménage avec le papier, des travaux de mise en place d'un



système de ventilation seront réalisés dans la salle des archives. La qualité de l'air doit y être assurée pour la bonne sauvegarde des documents.

Ces réalisations prévues d'ici la fin de l'année permettront ainsi de répondre à notre obligation de conservation des archives et faciliteront le travail de gestion documentaire de nos services administratifs.

Montant travaux et prestations : 24 790.20 € TTC
répartis comme suit :

VMC	:	2 632.20 € TTC
Boîtes d'archives	:	2 880 € TTC
Traitement des archives	:	19 278 € TTC

Salle des Fêtes

Bâtiment réalisé dans les années 60, notre salle des fêtes a traversé les décennies et a subi l'usure du temps.

Aujourd'hui vieillissante mais toujours très utilisée par les associations, la municipalité et les particuliers, il devient nécessaire de faire des travaux afin de répondre aux attentes actuelles en termes de fonctionnalités d'utilisation, d'efficacité énergétique et d'accessibilité.



Il ne s'agit pas de faire table rase du passé (notre salle des fêtes s'inscrit dans le paysage aurosais et fait aujourd'hui parti à part entière du patrimoine de la commune), mais d'adapter et d'améliorer l'existant.



Pour nous accompagner dans cette démarche, nous allons faire appel à un programmiste.

Son rôle sera :

- d'analyser les besoins (rencontre des parties prenantes - élus, usagers, associations locales - pour comprendre besoins et attentes),
- de dresser un état des lieux (diagnostic de l'état actuel de la salle des fêtes, identification des éléments à conserver, à améliorer ou à remplacer),
- de définir des objectifs (évaluation de la faisabilité technique, financière et réglementaire du projet),
- de rédiger un programme (exigences, contraintes et performances attendues pour le projet).

Prévisionnel pour l'étude : 35 000 € TTC

Équipe technique

Jérôme Larriaut, ancien Aurossais, a fait carrière dans le secteur automobile. Après de nombreuses années comme responsable dans un centre de contrôle technique, il a décidé de se reconverter.

Sa formation en mécanique, son expérience de chef de centre (organisation, initiatives) et ses solides connaissances en bâtiment lui ont permis de rejoindre notre service technique en avril 2024, en charge des bâtiments et de l'atelier.

Il épaulera également, pendant les périodes critiques de pousse, Thibaut Henrion, en charge des espaces verts.



Achats

En remplacement de notre camion benne IVECO accidenté en mars 2024 et non réparable après expertise, la municipalité a jeté son dévolu sur un véhicule d'occasion de même type, modèle Ford Transit 2019 avec 90 400 km au compteur.

Ce type d'utilitaire reste indispensable au bon fonctionnement de notre service technique (évacuation des déchets verts, transport de matériaux et de matériels...)

Montant de l'achat : 24 500 € TTC

Remboursement par l'assurance : 6 507 €

Bancs pour l'aire de jeux

L'aire de jeux pour enfants a été installée en mars 2024.

Rendez-vous convivial autant pour les 4-12 ans que pour leurs parents, elle est fréquentée à ce jour par de nombreuses familles.

Afin de compléter le mobilier extérieur déjà présent, mais insuffisant, la municipalité a voté au budget l'achat de 2 bancs supplémentaires. Pour plus de cohérence, ils seront identiques à ceux installés dans l'éco-quartier.

Montant : 2 384.26 € TTC



L'achat de mobilier supplémentaire pour l'aire de jeux pourra se poursuivre en 2025 en même temps que l'équipement du site de Monco

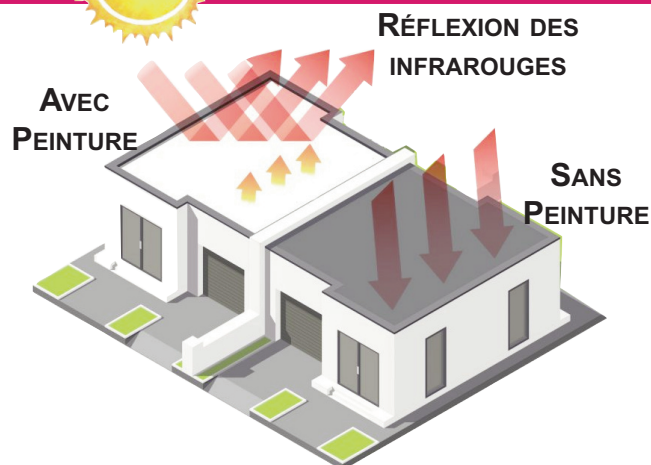


Travaux thermiques

Comme annoncé dans le dernier bulletin municipal, des travaux ont été effectués pendant les vacances scolaires d'avril 2024, dans le bloc des 4 dernières classes construites.

Les 4 salles concernées par des problèmes de températures excessives en période estivale ont été équipées de climatiseurs réversibles, les fenêtres de films de protection et les éclairages classiques ont été remplacés par des plafonniers LED.

Il a été appliqué sur la toiture, une peinture blanche anti-chaueur qui permet de réfléchir une grande partie des rayons du soleil. En réduisant l'absorption de



chaleur, elle permet de maintenir les surfaces extérieures plus fraîches et diminue la température intérieure des bâtiments.

**Coût des travaux + maîtrise d'œuvre :
62 546.16 € TTC**

Aménagement de la cour d'école : projet 2025

Depuis plusieurs mois maintenant, une commission municipale travaille sur l'aménagement de la cour d'école.

Après concertation des élèves et du personnel communal sous forme d'ateliers, après échanges avec les enseignantes, nous avons pu dégager un scénario avec plusieurs axes d'amélioration envisageables :

- > éviter à la cour de monter en température (pergola, végétation supplémentaire...),
- > la structurer par du marquage au sol, du mobilier,
- > lui donner une identité (nom, fresque à l'entrée, mobilier coloré et contemporain),
- > la rendre plus ludique (jeux peints au sol, jeux 3D...),
- > la sécuriser (modification de l'entrée, grillage remplacé par une palissade pleine et plus haute).

Ce projet va être soumis au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour une étude de faisabilité en fonction de l'enveloppe financière et des objectifs fixés par le conseil municipal.



Effectifs

2024/2025



Les effectifs lors de la prochaine rentrée seront en légère hausse.

L'école d'Auros accueillera **170 élèves** (70 maternelles et 100 élémentaires répartis sur 7 classes) sans compter les inscriptions estivales de dernière minute !

Élections Législatives

Le 9 juin 2024, le chef de l'État a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale provoquant ainsi de nouvelles élections législatives.

Les Français sont appelés aux urnes les 30 juin et 7 juillet prochains pour renouveler les 577 députés qui siègent à l'Assemblée nationale.

La commune d'Auros votera pour élire le député de la 12^{ème} circonscription de la Gironde (9 anciens cantons et 156 communes).

Pour voter vous devrez vous munir d'une pièce d'identité (**OBLIGATOIRE** dans les communes de plus de 1000 habitants) et de votre dernière carte d'électeur en date, reconnaissable à son QR code !

Votre bureau de vote, salle commune de la Résidence Autonomie, sera ouvert sans interruption de 8 heures à 18 heures

Ne laissez pas les autres décider pour vous, VOTEZ !



Vous ne remettez plus la main sur votre carte d'identité ? Pas de panique...

Vous pouvez vous présenter au bureau de vote avec un passeport, mais aussi le permis de conduire, la carte vitale avec photo, une carte d'invalidité, une carte d'ancien combattant !

Centre Communal d'Action Sociale



Le 13 avril dernier avait lieu le repas des Aînés de 70 ans et plus, à la salle des fêtes d'Auros.

Les séniors de la commune ainsi que ceux des villages voisins de Berthez et Lados ont pu profiter d'une bonne table et partager un moment de convivialité.

Le CCAS a offert les repas aux 58 Aurossais inscrits.

Les personnes non présentes ce jour là se sont vues remettre un colis gourmand composé de produits locaux (Château Bastian, foie gras Palmagri, gâteaux du Rivet, fruits secs).

Quelques colis restent encore à retirer en mairie aux horaires habituels d'ouverture du secrétariat : **les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 18h.**





Avancement du processus

Le travail sur l'adressage normalisé touche à sa fin !

- > 55 voies (rues, routes, impasses, chemins...) ont été répertoriées
- > La dénomination des voies a été simplifiée (1 nom de voie pour un axe)
- > La numérotation est devenue cohérente et logique : un numéro unique attribué à chaque entrée de logement selon un système métrique à partir du début de la voie

Ce travail, présenté à la population lors de la réunion publique du 20 juin 2024 sera effectif en septembre et octobre 2024.

La municipalité délivrera une plaque "Numéro" par habitation ainsi qu'un certificat d'adressage faisant foi de votre changement administratif d'adresse auprès des différents organismes.

Date exacte et lieu de distribution vous seront précisés dans le courant de l'été par un courrier de la mairie dans votre boîte aux lettres.

Démarches administratives



Comme précisé dans le bulletin municipal de décembre 2023, il faudra déclarer ce changement de situation auprès d'un certain nombre de correspondants :

Les services Publics	Assurance maladie, CAF, Caisses de Retraite, URSAAF, Centre des Impôts, Pôle Emploi, ANTS (carte grise)
Contrats liés à votre habitation	Fournisseurs Electricité et Gaz, Syndicat des Eaux de Castets, SICTOM, Opérateur de téléphonie et fournisseur d'accès Internet, Assurances Habitation - Voitures...
Autres correspondants	La Banque, Sociétés de Crédit, Complémentaire Santé, Télésanté, Abonnements Loisirs presse..., Employeur ou service RH, Établissements scolaires...

Le site <https://service-public.fr> vous permet de réaliser votre changement d'adresse, simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés.

- > Rubrique Démarche et Outils
- >> Démarches en Ligne
- >>> Changement d'adresse en ligne

Pour tous les autres organismes, vous pourrez effectuer ce changement via le site internet dédié dans votre espace personnel.

Si vous n'êtes pas informatisé :

> vous pourrez informer tous les organismes par courrier. Un modèle de lettre type sera mis à disposition par la mairie,

> l'antenne aurossaise "**France services**" pourra vous accompagner dans vos démarches administratives.

Renseignements et RDV : **06 09 61 55 88**

Depuis 2020, Bordeaux Métropole a confié le traitement et la valorisation des déchets ménagers à Véolia, et ce jusqu'en 2027. Si la Métropole a pu négocier des tarifs intéressants pour l'incinération de ses ordures ménagères, il n'en n'est pas de même pour les autres territoires girondins qui ont subi une hausse explosive des prix.

Le SICTOM n'a pas échappé à la règle, et cette augmentation s'est répercutée en partie sur la redevance des usagers.

Afin d'infléchir cette tendance, le syndicat du Sud-Gironde a choisi de mieux maîtriser la gestion des coûts en diminuant le tonnage d'ordures incinérées.

Pour cela, 2 solutions :

- inciter les ménages à effectuer le tri sélectif des déchets,
- donner aux usagers les moyens de gérer au mieux leurs biodéchets. La réglementation nationale interdit depuis le 1er janvier 2024 de jeter les restes alimentaires et végétaux dans les ordures ménagères.

Le tri sélectif à portée de main

D'ici à 3 ans, le SICTOM s'est donné pour objectif d'équiper tous les foyers de bacs de recyclage jaunes.

Dans ces containers, à l'instar des points d'apport volontaires de la même couleur, on pourra se débarrasser des papiers, des emballages en carton et briques alimentaires, des emballages en métal et de tous les emballages en plastique sans exception !

Il y aura donc 2 tournées distinctes de ramassage en alternance, une semaine pour les poubelles noires (ordures ménagères), l'autre semaine pour les poubelles jaunes (tri sélectif).

3 ans... cela peut sembler long, mais c'est le temps pour le SICTOM d'organiser la logistique nécessaire à cette double collecte (équipement en containers jaunes et réorganisation des circuits).



Lors de la réunion publique du 2 avril 2024 à la salle des fêtes, la population Aurossaise présente a accueilli de façon très favorable ce nouveau mode de fonctionnement.

La municipalité a donc demandé au SICTOM de faire partie des prochaines communes équipées. Par conséquent, nous devrions avoir nos containers jaunes début 2025 !

Gestion des biodéchets & ateliers "Compostage"

Afin de gérer plus efficacement vos biodéchets, le SICTOM organise des ateliers "Compostage".

Pendant 1h, vous pourrez recueillir les astuces et conseils pour démarrer et entretenir un composteur. Celui-ci est offert à l'issue de l'atelier (offre limitée à un composteur par foyer) !

Prochains ateliers gratuits à Auros
Lundi 8 Juillet 2024 - 16h
Mercredi 18 septembre - 15h
Salle des fêtes

Réservation obligatoire
07 85 15 58 18 ou
reservation@sictomsudgironde.fr

Alerte à la population avec CITYCALERTE

ALERTE - PROTÉGER - SECOURIR

Une action communale efficace suite à un événement indésirable commence par une alerte performante !

Pour prévenir au mieux les Aurossais face aux risques majeurs, **nous nous sommes dotés du système d'alerte à la population "CITYCALERTE"**.

Ce système peut utiliser au choix des **messages vocaux sur téléphones fixes et mobiles**, des sms et des mails pour informer rapidement et efficacement les citoyens en cas de situation critique ou de tout incident important et impactant sur notre vie quotidienne.

Un service d'inscription en ligne est disponible sur notre site internet : <https://www.auros.fr>

Ou scannez le
QR CODE



Vous pouvez également vous signaler en mairie !

**À ce jour, environ 130 foyers ce sont inscrits sur Citycalerte. Ce n'est pas suffisant pour relayer efficacement une information . Si vous n'êtes pas encore inscrits, il n'est pas trop tard !
Merci de votre coopération !**

La Mission Locale

Présente en Sud-Gironde depuis la création du réseau, la Mission Locale Sud-Gironde, exerce une mission de service public. Elle a pour objectif, de permettre à tous les **jeunes de 16 à 25 ans** de bénéficier d'une prise en charge de leur parcours afin, de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion sociale et professionnelle.

Elle œuvre dans le cadre d'une prise en charge globale des jeunes dans plusieurs domaines d'intervention : **l'orientation, la formation professionnelle, l'emploi, le logement, la santé, la mobilité, la citoyenneté.**

La Mission Locale est au service d'une mission d'intérêt général coordonnée par l'Etat et les collectivités locales : région, département, communautés de communes.

Contact :



Un numéro unique : **05 57 980 980**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Zone de Dumès - 20 rue Condorcet - Langon

Des permanences sur rendez-vous sont assurées sur Auros tous les mercredis matin à l'Accueil France services.

Zoom sur le Contrat d'Engagement Jeune

Ce dispositif permet aux jeunes, de moins de 26 ans sans emploi ni formation, de bénéficier d'un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois, pour les aider à définir leur projet professionnel et à trouver un emploi.

France services



Pour vous aider dans toutes vos démarches administratives !

Pensez-y si vous rencontrez des problèmes pour effectuer votre changement d'adresse !

**L'antenne France services d'Auros située au
1 Rue Castelnau d'AUROS
assure une permanence**

**les mardis et vendredis
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h**

06 09 61 55 88

Focus sur...

CAP33



ACTIVITÉS ESTIVALES CAP 33

CAP33 est une opération impulsée par le Conseil Départemental de la Gironde. Il permet aux participants de pratiquer des activités sportives et culturelles sur le territoire pendant les mois de juillet et août.

Les découvertes gratuites, les lundis du 08/07 au 19/08 au gymnase, stade, terrain de tennis

Tir à l'arc : 15h- 19h
Kam Jam : 15h-19h
Basket : 15h-17h
Trotinette : 15h-17h
Spike ball : 15h-17h
Badminton : 17h30-19h
Tennis : 17h30-19h

Les tournois, les lun-

dis du 08/07 au 19/08 au gymnase

19h30-21h : Basket 3X3 8/07, 22/07, 5/08, 19/08

19h30-21h : Dodgeball 15/07, 29/07, 12/08

Les séances d'approfondissement, les jeudis du 25/07 au 15/08, sentier Monco ou gymnase

Yoga : 18h30 – 19h30 du 25 juillet au 15 août, 6 €, gratuit pour les -15 ans

Sur réservation au 06 86 23 92 74

Méditation : 19h45-20h30 du 25 juillet au 15 août, 6 €, gratuit pour les -15 ans

Sur réservation au 06 86 23 92 74

7 SEPTEMBRE : LE RDV DE LA RENTRÉE

OPÉRATION "COMMUNE PROPRE"

de 9h30 à 12h

- > RDV au stade
- > Munissez-vous de gants et d'un gilet jaune
- > En 2023, 140 kg de déchets ont été ramassés !

FORUM DES ASSOCIATIONS de 14h30 à 17h30

- > RDV au stade
- > Retrouvez les associations sportives et de loisirs de la commune
- > Démonstrations, essais
- > Parcours "associatif" avec cadeau à la clé
- > Apéritif offert par la municipalité à 18h

CINÉ PLEIN AIR à 21h

- > Restauration sur place à partir de 19h
- > Ciné plein air à 21h
- > "L'école buissonnière" de Nicolas Vanier

Paris 1930. Paul n'a toujours eu qu'un seul et même horizon : les hauts murs de l'orphelinat, sévère bâtisse de la banlieue ouvrière parisienne. Confié à une joyeuse dame de la campagne, Célestine et à son mari, Borel, le garde-chasse un peu raide d'un vaste domaine en Sologne, l'enfant des villes, récalcitrant et buté, arrive dans un monde mystérieux et inquiétant, celui d'une région souveraine et sauvage.

LE JUDO CLUB D'AUROS : UN CLUB EN BONNE SANTÉ QUI PORTE HAUT LES VALEURS DU JUDO

Depuis 2020, le Judo Club d'Auros connaît une croissance exponentielle, passant de 15 à 74 licenciés qui s'entraînent assidument au dojo du gymnase du village. Cette progression spectaculaire témoigne non seulement de l'attrait croissant pour le judo dans la région, mais aussi du dynamisme et de l'engagement des dirigeants, entraîneurs et bénévoles. Le club s'épanouit au sein d'une alliance, l'EJR, où 4 clubs s'entraident et mettent en

commun leur expérience, leurs installations et leur savoir-faire. Les enfants peuvent ainsi s'entraîner, en plus des séances à Auros, dans les autres clubs que sont La Réole, Bieujac et Saint Macaire.

(La suite de l'article sur notre site !)

Renseignements :

Julien Lhuillier 06 68 63 38 82

Céline Délis 06 86 49 13 37

Mail : judoclubaurosais@gmail.com

Agenda

JUIN

Dimanche 30 14-18h	Thé dansant <i>Comité des Fêtes</i>	Salle des Fêtes
---------------------------------	--	-----------------------

JUILLET

Vendredi 12 à partir de 19h	Bal des Pompiers <i>Amicale des Pompiers</i>	Foirail
Vendredi 19	Banda & Marché gourmand 3A	Foirail

AOÛT

Mercredi 14 à partir de 19h	Color Party & Marché gourmand - 3A	Foirail
--	---------------------------------------	---------

SEPTEMBRE

Samedi 7 9h30-12h	Opération Commune Propre <i>Mairie</i>	Départ Stade
Samedi 7 14h30-17h30	Forum des Associations <i>Mairie</i>	Stade
Samedi 7 14h30-17h30	Restauration - Ciné Plein Air <i>Mairie</i>	Stade
20 - 21	Fête communale <i>Comité des Fêtes</i>	Salle des Fêtes
Dimanche 22	Fête Communale Vide-greniers <i>Comité des Fêtes</i>	Salle des Fêtes

OCTOBRE

Dimanche 6	Marche Rose <i>Comité des Fêtes</i>	Départ Foirail
Jeudi 31	Halloween 3A	Foirail

NOVEMBRE

Vendredi 29	Téléthon <i>Comité des Fêtes</i>	A définir
Samedi 30	Téléthon <i>Comité des Fêtes</i>	Salle des Fêtes

DÉCEMBRE

Dimanche 1^{er}	Téléthon <i>Comité des Fêtes</i>	Salle des Fêtes
Date à définir	Animation de Noël 3A	Salle des Fêtes

A ce programme, viendront se rajouter les dates de belote non définies ce jour.

Tous les renseignements et contacts sur notre site



Votre mairie

est ouverte au public le

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h

Tél. : 05 56 65 40 09

Mail : auros@wanadoo.fr

Retrouvez nous sur

sur

www.auros.fr

et sur

facebook

A propos de votre bulletin municipal ...

Directeur de publication : P. Camon-Golya

Mise en page : I. Sabidussi

Rédaction : Commission Communication

Photos : Commission

Distribution : Mairie